
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2026

POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE ALLÉE

- CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains de la rue privée Grande Allée;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante;
- EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La Municipalité procédera elle-même ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant désigné par elle, au déneigement de la rue privée Grande Allée, pour les saisons hivernales 2026-2027 à 2030-2031 inclusivement.

Article 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au déneigement de la rue privée Grande Allée, la Municipalité autorise une tarification à un taux suffisant. La tarification est calculée en divisant le total des coûts + 15% de frais d'administration par le nombre de propriétés faisant front sur la rue privée Grande Allée et détenant une adresse civique, tel qu'il appert de l'**annexe A**, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4

Les coûts du service de déneigement tarifé seront appliqués annuellement en même temps que la taxe foncière. Des frais d'administration de 15 % s'appliquent sur le total du coût réel des travaux.

Article 5

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :
Projet de règlement
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :

– résolution n° :
– résolution n° :
– résolution n° :

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

PROJET

ANNEXE A

Liste des immeubles visés par la tarification

Nombre	Matricule	No civique	Voie
1	8900-44-7400	3 530	GRANDE ALLEE
2	8900-44-6004	3 533	GRANDE ALLEE
3	8900-44-7015	3 534	GRANDE ALLEE
4	8900-44-4816	3 535	GRANDE ALLEE
5	8900-44-5927	3 538	GRANDE ALLEE
6	8900-44-3628	3 541	GRANDE ALLEE
7	8900-44-4739	3 542	GRANDE ALLEE

